

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur.	18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, —	10 » — 13 »
Trois mois, —	5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 18 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 19 minutes du matin, Poste.
6 — 37 — — Direct.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 35 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 52 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
4 — 54 — — soir, Direct.
5 — 47 — — Omnibus.
9 — 57 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal	75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR.

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Le *Moniteur prussien* contient une ordonnance royale, dont le premier paragraphe, basé sur l'article 51 de la Constitution, proclame la dissolution de la chambre des députés; le second paragraphe charge le ministère de l'exécution de cette mesure.

Le rapport du ministère qui accompagne cette ordonnance, expose au roi que les négociations ultérieures avec la chambre des députés n'ont offert aucune chance d'entente sur les questions en litige; que le roi avait daigné, avant son voyage, exprimer des idées conformes à une solution de ce genre, et qu'il s'était réservé de prendre après son retour une résolution définitive sur la date de la dissolution.

La situation de la Prusse a occasionné, depuis, une modification des propositions déjà approuvées; mais, d'un autre côté, des projets se sont manifestés sur le terrain de la constitution fédérale dont les tendances évidentes sont d'affaiblir la position de la Prusse comme grande puissance en Allemagne et en Europe, position qui forme l'héritage bien acquis de nos pères et qu'en tout temps le peuple prussien a été décidé à ne pas se laisser contester.

Dans ces circonstances, les sujets prussiens éprouveront le besoin de montrer aux prochaines élections qu'aucune divergence d'opinions politiques, en Prusse, n'est assez profonde pour compromettre, en présence des tentatives dirigées contre l'indépendance

et la dignité de la Prusse, l'unité de la nation et ses sentiments de fidélité à la dynastie héréditaire.

Les événements de ces derniers jours, ajoute le rapport, n'ont pu que nous confirmer dans nos propositions, et, comme les opérations électorales exigent un délai de deux mois, les mesures approuvées par S. M. dans le conseil des ministres du 16 juillet doivent être mises en exécution sans retard, afin qu'il soit possible à la nouvelle chambre, de terminer avant la fin de l'année les délibérations du budget. — Havas.

Une dépêche particulière annonce qu'un aide-camp de l'empereur François-Joseph est arrivé à Berlin pour communiquer au gouvernement du roi de Prusse les délibérations du congrès de Francfort et lui remettre la lettre collective qui lui a été adressée par les membres de cette réunion.

Le nombre des souverains qui ont voté le projet de réforme fédérale est de 23; celui des membres de la Confédération s'élevant au chiffre de 40, il en résulte qu'il y a eu 17 États qui ont ou refusé d'assister au congrès, ou se sont abstenus, ou se sont prononcés contre la réforme.

Le roi de Saxe ne doit arriver que jeudi prochain dans sa capitale où, comme nous l'avons annoncé, une magnifique réception lui est préparée. (La France.)

La préoccupation générale est toujours tournée vers l'attitude nouvelle que l'on attribue à la Russie l'intention de prendre pour satisfaire

aux réclamations des grandes puissances et par pacifier la Pologne.

Le *Mémorial diplomatique* nous annonce que le cabinet de Saint-Petersbourg se serait décidé à répondre aux dernières notes des trois puissances, mais cette réponse porterait essentiellement, sur le mémoire spécial joint à la note française et relatif à la portée des actes de 1815, en ce qui concerne la Pologne. D'après le *Mémorial*, la réponse du gouvernement russe sera conçue en des termes courts qui exposeront, d'ailleurs, les concessions que le czar se propose de faire.

On mande de Varsovie, le 4 septembre :

Des renseignements officiels transmis de Kiew, annoncent que la tranquillité la plus parfaite n'a pas cessé de régner dans le gouvernement de Kiew, en Podolie, en Valhynie et dans l'Ukraine.

Le *Journal de St-Petersbourg*, du 3, publie un ukase, en date du 12 août, portant que les paysans de l'Ukraine pourront, à partir du 13 septembre, devenir propriétaires moyennant le paiement d'une somme entre les mains de l'État.

Quatre exécutions capitales ont dû avoir lieu le 5, à 9 heures du matin, à Varsovie. Deux des condamnés sont considérés par les autorités moscovites comme des fonctionnaires relevant du comité central national.

Le *Courrier de Vilna* (journal officiel russe), publie trois nouvelles sentences de mort rendues par le général Mourawieff et exécutées en Lithuanie, dans le gouvernement de Grodno. Charles Massalski a été fusillé à Slo-

nima; Vladimir Zelmic et Louis Jocz ont été fusillés à Jeziernice. — Havas.

Le journal le *Monde* a reçu des divers points de la Pologne plusieurs lettres qui contiennent le récit navrant des atrocités commises par le gouvernement russe dans ce malheureux pays. Nous reproduisons le résumé qu'il en donne :

« Le 14 août, l'abbé Norejka a été fusillé à dix heures du matin à Polonga, en Lithuanie. L'autorité avait voulu faire parade de cette exécution et l'avait fait annoncer par toute la ville avec une solennité inaccoutumée. Le saint prêtre se disposa à la mort avec la piété la plus fervente et marcha vers le lieu du supplice avec un courage tranquille. L'abbé Suchoniel, son confesseur, l'accompagna jusqu'au pied du poteau où il fut attaché pour recevoir la mort. Avant de mourir, le martyr éleva la voix et prononça ces paroles, qui furent recueillies par le peuple qui assistait tout en larmes à son supplice : « Mes frères, continuez sans faiblir la lutte entreprise pour votre patrie et pour votre foi. Soyez assurés que comme la Pologne a existé autrefois, elle existera encore de nouveau. C'est cette conviction qui me fait recevoir la mort avec joie. »

« Le 18, on devait fusiller dans la même ville l'abbé Juskiewicz, curé de Zemelin, l'abbé Kolnilowicz, et un propriétaire nommé Muklanowicz. Un autre prêtre, l'abbé Gargas, a été condamné à être pendu. Les exécutions à mort ont lieu régulièrement, deux fois par semaine, les jours de marché. Il y a toujours plusieurs victimes de prêtres, pour que le sang versé n'ait pas le temps de refroidir. Outre ces scènes de mort, chaque jour un convoi de déportés quitte la ville pour aller en Sibérie. C'est une désola-

FRUILLERON.

LES MYSTÈRES DE LA CONSCIENCE.

(Suite.)

Non, certes, qu'il éprouvât un penchant vers cette ville et que l'attrait de la foule, du bruit et des fêtes sollicitât son esprit. C'était, en réalité, une nature dont les instincts n'avaient rien de frivole et à qui devait suffire, dans l'intimité d'une tendresse partagée, l'existence douce et grave d'un campagnard occupé à faire valoir lui-même son bien au soleil.

Mais à l'aspect des lieux qui lui rappelaient vivement le drame le plus sombre de sa vie, une sourde anxiété lui avait remué le cœur. Le souvenir du testament brûlé — souvenir dont à peine il avait été effleuré dans la rapidité du voyage — s'était dressé tout-à-coup à lui comme un fantôme, et, pénétrant jusqu'à sa conscience, lui avait crié : Assez d'oubli !

Dès lors il avait compris que sous le toit où tout lui rappelait le passé, au milieu d'une campagne qui semblait avoir des accents fantastiques pour le lui reprocher, il continuerait difficilement à savourer sans trouble les joies de son union. Aussi par un se-

cret instinct de conservation, avait-il conçu aussitôt l'idée de transporter loin de la Bretagne une partie de ses pénates et en avait-il fait à Camille la proposition.

Mais cette ouverture, nous l'avons vu, n'avait pas eu de succès. Exempte de coquetterie et de vanité, Camille avait préféré la campagne à la ville, la solitude au monde. Elle avait de si nobles raisons à l'appui de sa prétention, que Maxime avait dû renoncer à son projet.

Il n'en ressentait pas moins une vive appréhension du moment où il entrerait au Stangala.

Plus il en approchait, plus vite courait dans ses veines le frisson de l'anxiété. Dans cet accès fiévreux il lui semblait qu'à sa vue le château et le parc allaient prendre une voix pour lui répéter les paroles fatales : « le misérable !... il a brûlé le testament ! » Un instant même la sensation de terreur fut en lui si violente qu'il fit un geste pour intimer l'ordre au postillon de rebrousser chemin. Un mot de Camille, dont le regard ému ne quittait pas les champs et les bois dorés par un pâle reflet du soleil couchant, le rendit muet.

— Que j'aime ce pays ! murmura-t-elle, qu'il me sera doux de mourir ici.

Comme un effet magnétique, ce soupir à peine entendu calma la surexcitation du malheureux. Il se rejeta au fond de la berline en se reprochant sa passivité.

Peu à peu cependant il reprit de l'empire sur lui-même. Il fit appel à toute l'énergie que recelait encore son âme, affaiblie d'ailleurs par tant d'ébranlements, et il se préparait de nouveau à une lutte acharnée contre les attaques du remords, comme aussi contre les agressions du hasard ou de la Providence, car cette fois encore son orgueil bravait Dieu.

— Puisque le bonheur de Camille tient à cet horizon qui lui est familier, se dit-il, je ne l'en arracherai certainement pas, dùt le spectre de mon oncle Tréhouart m'y apparaître et m'y persécuter.

XXV.

Quand la chaise de poste s'engagea dans l'avenue du château, Maxime était calme, sa physionomie avait même pris un caractère d'apre courage et de défi hantain qui durcissait un peu l'harmonie de ses traits d'Antinoüs.

Six heures sonnaient au clocher du village voisin. Comme on touchait à la fin d'octobre, une ombre grise enveloppait déjà le pays, le silence planait dans l'air.

Rangés sur le perron, les serviteurs du Stangala attendaient les voyageurs. Bamalec était à quelques pas devant eux.

Camille sauta dans les bras de son père, qui l'étreignit avec force, car, après son intérêt, bien entendu, elle était assurément ce qu'il avait de plus cher au monde; il avait pris au sérieux sa paternité par substitution, surtout depuis que sa fille était la femme d'un millionnaire.

Maxime lui serra la main, puis il alla payer le postillon.

Pendant ce temps, Camille faisait accueil aux gens de la maison, lesquels la connaissaient et manifestaient une joie sincère d'avoir désormais à lui obéir.

— Mais où donc est Simplicie ? demanda-t-elle après l'avoir vainement cherché du regard.

— Sans doute dans le parc, où tu traines à dénicher des oiseaux, répondit une servante.

— Vraiment ? Est-ce qu'il monte dans les arbres ?

— Oui, madame, comme un écureuil.

— S'il allait tomber, le pauvre garçon ! — Oh ! il n'y a pas de risque, madame, il est adroit comme un singe; il a déjà toute une volière.

tion de voir des prêtres, des propriétaires, des jeunes gens, des femmes même, enchaînés et revêtus d'un hideux uniforme, conduits comme des malfaiteurs en Sibérie ou aux extrémités de la Russie. La prison de Polonga peut fournir encore de nombreux convois d'exilés; elle est encombrée de prisonniers politiques. On a dû même, le 13, en évacuer une partie sur Telsze, faute de place, car les arrestations ne cessent pas, et l'on ne sait plus où loger les prisonniers.

» Dans le district de Rosienna, il ne reste plus un seul propriétaire; tous sont dans les cachots ou partis pour la Sibérie. Là, comme par toute la Pologne, les rigueurs de la persécution tombent de préférence sur la noblesse et sur le clergé.

» Il y a un mois, dans la petite ville de Telsze, l'abbé Mokszecki était condamné à la déportation et partait chargé de fers, pour Nerezynski. Le 15 août, dans la même ville, un convoi de onze condamnés, parmi lesquels était un prêtre, l'abbé Milewski, était dirigé sur la Sibérie. Ce fut un spectacle navrant de voir ces malheureux, conduits de leur prison par des soldats à une forge où l'on devait river leur fers. Ils quittèrent ensuite la ville pour aller mourir de froid ou de mauvais traitements à cinq cents lieues de leur patrie.

» Les églises des environs de Telsze n'ont plus de prêtres. L'évêque de Wonia a dû envoyer un desservant pour plusieurs paroisses, afin que les enfants en venant au monde puissent être baptisés, et que les mourants ne soient pas privés des derniers sacrements. Mais dans beaucoup d'endroits, notamment à Kroza, Koly-niana, Girtakoly, etc., les catholiques sont absolument privés de prêtres et de tous secours religieux. On sait pour quels crimes l'autorité moscovite sévit avec tant d'acharnement contre le clergé et contre la noblesse. Mais elle n'a déjà plus besoin, pour se défaire d'un Polonais, qu'il se soit compromis. Une commission militaire vient d'inventer un nouveau crime, qui va permettre d'en finir avec les soutiens de la nationalité. Ce tribunal a bien mérité de Mourawieff, et ne peut manquer de recevoir, ses félicitations pour ce raffinement d'injustice et d'arbitraire. Voici le texte d'un arrêt prononcé dernièrement contre M. X... par une commission militaire: « Quoique l'accusation portée contre X... n'ait point été prouvée; attendu cependant que ledit X... est d'un caractère hardi et énergique, et qu'il pourrait être dangereux surtout dans les circonstances actuelles, le conseil condamne X... à être enchaîné et déporté en Sibérie. » La sentence a été exécutée le 15 août.

» Dans le palatinat de Sandomir, mêmes persécutions et mêmes violences. Le 6 août, jour de fête religieuse pour la paroisse de Brzybslawice, la population était réunie dans l'église pour assister à la grand'messe, lorsqu'arriva un détachement de cavalerie commandé par deux officiers, dont l'un s'appelait Lawroff. Les soldats

mirent pied à terre dans le cimetière, attachèrent leurs chevaux aux croix plantées sur les tombes, et se placèrent autour de l'église, de manière à en fermer toutes les issues. Ils attendirent la fin de l'office en buvant et en chantant des chansons obscènes, pendant que les chevaux paisaient l'herbe du cimetière et les fleurs des tombeaux. Après la célébration du service divin, lorsque les fidèles se présentèrent pour sortir, les deux officiers placés à chacune des portes désignaient tous les jeunes gens revêtus de la *czamarka*, ou redingote polonaise. Ils étaient aussitôt arrêtés et garottés; les autres purent sortir librement. Quand il n'y eut plus de coupables à saisir, le détachement monta à cheval et s'éloigna, emmenant à Zawichost toute la jeunesse du village. On suppose que cette razzia est la mise en œuvre d'un nouveau système de recrutement.

» Cette expédition, ainsi que plusieurs autres dirigées contre les églises et le clergé catholique, a été ordonnée par le colonel Nepmin, chef militaire de Zawichost, émule du féroce gouverneur de la Lithuanie. Dans cette contrée aussi, les prêtres sont incarcérés, et les paroisses manquent de pasteurs. Les couvents sont envahis et leurs habitants chassés de leurs pieux asiles pour céder la place aux soldats moscovites. Dans le seul diocèse de Sandomir, quatre couvents viennent d'être ainsi transformés en casernes. Ce sont ceux des Bernardins à Radom, des Pères réformés à Sandomir, des Bernardins à Opatow, et des Franciscains à Zawichost.

» On le voit, l'existence de la religion catholique est menacée dans toute la Pologne, royaume et provinces. L'extermination du clergé, employée par la Russie comme le plus sûr moyen de déraciner le catholicisme du pays, marche à grands pas. Il est temps d'agir, si l'on ne veut pas s'exposer plus tard à n'y trouver que des ruines. Les Polonais ont les yeux tournés vers Rome et la France; c'est de là qu'ils attendent leur délivrance. Attendent-ils longtemps encore ?

EUGÈNE TACONET.

Une longue note de M. Seward décèle toutes ses inquiétudes sur la sympathie que peut rencontrer la cause du Sud auprès des puissances étrangères.

Si le Sud était radicalement anéanti par les troupes fédérales, si sa cause était perdue sur tous les champs de bataille, si les confédérés, enveloppés de tous côtés par les fédéraux, étaient à la fois écrasés dans le Tennessee, dans la Virginie, dans le Kentucky, dans le Missouri, le président Lincoln n'aurait plus rien à craindre de cet appui qu'il redoute de la part de la France et de l'Angleterre en faveur des confédérés.

Mais qu'il lise les pages de cette guerre qui dure depuis deux années, et il verra, pour les deux partis, une succession stérile de victoires et de revers.

L'histoire d'hier est encore l'histoire d'aujourd'hui. M. Lincoln appelle toujours les confédérés, les insurgés, et en regard de cette dénomination, dans laquelle nous comprenons très-bien que persiste le président fédéral, nous trouvons dans le *Moniteur* un fait qu'il est bon de noter.

On lit dans le *Moniteur*:

Le corsaire sous pavillon confédéré la *Floride*, navire mixte, est entré à Brest en demandant à y réparer une voie d'eau qui s'est déclarée dans sa coque, ainsi que les avaries qui mettent sa machine à vapeur hors d'état de fonctionner. L'accueil qu'il convenait de faire à ce bâtiment devait être apprécié suivant les principes ordinaires du droit des gens. Dès le début de la guerre qui a éclaté aux Etats-Unis, le gouvernement de l'Empereur, d'accord avec les autres puissances, a reconnu aux confédérés le caractère de belligérants. Il a, en même temps, par une déclaration insérée au *Moniteur* du 11 juin 1861, fait connaître son intention d'observer entre les deux parties une stricte neutralité. Or, dans les cas semblables, le droit comme le devoir du neutre, à la condition d'une impartialité complète, est de permettre aux navires des belligérants de se procurer les moyens nécessaires non pour combattre, mais pour naviguer. Il a donc été décidé que la *Floride* serait admise à se pourvoir, par l'intermédiaire d'un courtier et d'après le tarif, de tout ce qui est indispensable pour la maintenir en bon état de navigabilité, sans qu'elle puisse être autorisée toutefois à faire les achats qui tendraient à renforcer son armement en guerre.

On annonce que le président Jefferson Davis vient d'adresser aux gouverneurs des différents Etats qui forment la confédération du Sud une circulaire dans laquelle il expose la situation du pays, et démontre, selon lui, que, dans la guerre actuelle, le Sud a eu des avantages égaux à ceux qu'a obtenus le Nord. Il en induit que la lutte, loin de diminuer, est dans sa période la plus active.

On assure que ce document, qui doit être livré à la publicité, est une réfutation de la circulaire de M. Seward.

La question des bâtiments cuirassés construits en Angleterre, pour le compte du gouvernement confédéré, prend chaque jour des proportions plus importantes. Le ministre des Etats-Unis et les amis du Nord dans la Grande-Bretagne entretiennent une surveillance perpétuelle dans les ports britanniques, ce qui est incontestablement leur droit, et c'est grâce à cette vigilance extrême que M. Laird, constructeur du fameux *Alabama*, venant de lancer deux formidables navires à vapeur à éperon et à cuirasse, a déclaré les avoir construits pour le compte d'un Français, lorsqu'on est venu

lui demander quelle était la destination de ces navires. Cependant, la presse nordiste engage vivement le gouvernement anglais à mettre le séquestre sur ces navires, et invoque le précédent de l'*Alexandra*, qui a été aussi arrêté. Mais il se trouve que l'arrêt du chef-baron porte qu'il ne suffit pas, pour sequestrer un navire, qu'il soit disposé pour recevoir un armement de guerre, mais qu'il faut encore que cet armement soit à bord. Le texte de la loi anglaise est précis, et les avocats des Etats-Unis se trouvent fort embarrassés dans leur réclamation.

En Amérique, malgré la circulaire de M. Seward, la lutte continue, lutte militaire acharnée, résolue, entre le Nord et le Sud, et lutte politique non moins vive entre le parti démocratique et le parti républicain.

A New-York, les deux candidats en présence sont: M. Curtin, le gouverneur en fonctions, pour le parti républicain; M. Woodward, pour le parti démocratique.

Les journaux anglais analysent l'étrange circulaire du ministre des affaires étrangères américain, et en font aussi ressortir la superfluité. Le ministre a beaucoup écrit pour dire bien peu de chose; le contraire eût mieux valu.

Les dépêches télégraphiques sont presque tout entières consacrées au bombardement du fort Sumter et de Charleston.

Le fort Sumter est complètement détruit, et c'est sur ses ruines que les fédéraux ont établi leurs batteries contre Charleston; à peine s'ils ont laissé aux femmes et aux enfants le temps de quitter la ville, où Beauregard est décidé à se défendre, ainsi que nous le disions, jusqu'à la dernière extrémité. Une fois Charleston saccagé par le bombardement, il restera encore à s'emparer des fortifications et des divers forts.

Cette attaque et cette défense ne montrent pas que les confédérés soient convaincus d'être si prochainement anéantis; elles indiquent, au contraire, que la longueur de la lutte n'a rien enlevé à l'acharnement des combattants. Pendant que le fort Sumter tombe, que Charleston est bombardé, que Chattanooga est assiégé, Lee se prépare avec des renforts considérables à envahir le Maryland. (*La France*.)

Nous avons appris, par le paquebot-poste anglais parti de la Vera Cruz le 1^{er} août, qu'on préparait dans cette ville une expédition pour aller réoccuper Tampico, dont les habitants, maltraités par les juaristes, ont envoyé une députation au contre-amiral Bosse, commandant de notre division navale.

Des informations postérieures, venues par la voie de la Havane, nous annoncent que cette expédition, commandée par M. le colonel d'infanterie de marine Hennique, est partie le 3 août dans d'excellentes conditions.

— Je lui connaissais la passion des fleurs, non celle des oiseaux.

— Les fous ça change volontiers d'idée, répondit la commère. Simplicie ne se soucie plus des fleurs, mais en revanche, quand il attrape un beau bouvreuil ou un joli roitelet, il est aux anges et il répète gaiement, en les mettant en cage: « c'est pour la petite fée. »

Camille se rappela qu'un jour Antoine avait dit devant Simplicie qu'elle aimait les oiseaux; elle sourit à ce souvenir.

— Je comprends, murmura-t-elle.

Et plus haut, elle reprit:

— Quand vous verrez le cher enfant, vous le préviendrez que nous sommes de retour. J'aurai du plaisir à le revoir.

Les domestiques s'inclinèrent, et, prenant le bras de son mari, elle se rendit à son appartement.

Ce qu'on redoute le plus est toujours ce qui vous affecte le moins.

Maxime avait vivement appréhendé l'émotion que lui causerait son entrée au Stangala. En réalité il ne s'était senti que fort légèrement impressionné par l'aspect de cette résidence que son imagination trouvait de loin si menaçante.

Aucune pierre ne s'était dressée contre lui, aucun arbre secoué par la brise n'avait fait entendre un soupir de réprobation. Tout, au contraire, lui avait souri, les choses et les gens.

Le ciel était resté bleu et commençait à s'étoiler, les arbres chuchotaient avec douceur, le château s'éclairait du feu des bougies pour lutter avec le crépuscule, et les serviteurs avaient paru tout près de crier, comme autrefois les rassaux au retour du châtelain: Vive monseigneur!

Cette bénignité du premier abord était de bon augure, du moins, Maxime le pensait ainsi. Il s'en réjouit et le courage qu'il avait recueilli dans l'idée qu'il en aurait besoin, se doublant pour ainsi dire d'un sentiment de sécurité, devint bientôt de l'audace.

Il résolut donc d'aller tout droit au devant du péril, d'affronter sans retard l'ennemi invisible dont la voix, deux fois déjà, l'avait frappé de stupeur.

Dans cette disposition d'esprit il était naturel qu'il se rendit d'abord à la chambre où Jean Tréhouart était mort. C'est ce qu'il fit.

Après avoir quitté Camille, qu'il promit de rejoindre à la salle à manger, il traversa un palier divisant en deux parties le corridor sur lequel s'ou-

vraient toutes les pièces du premier étage, et s'arrêta devant une porte dont il fit tourner brusquement la clef.

Quelques secondes après, d'un pas ferme et mesuré, mais trop égal pour n'être pas un pas contraint, il visitait jusqu'aux plus petits recoins de l'ancien appartement de son oncle. Rien n'y avait été changé, tout y était conservé avec soin et dans le même ordre que du vivant du vieillard.

L'alcôve se cachait toujours sous sa tenture de damas vert; le petit secrétaire en palissandre se dressait encore à la place accoutumée; la cheminée elle-même renfermait sans aucun doute la cendre des derniers feux qui avaient réchauffé le moribond.

Maxime considéra tout cela avec une tranquillité qui ne laissa pas que de le surprendre un peu. L'ombre qui s'épaississait de minute en minute ne lui causait même pas ce léger frisson qu'on ressent dans toute l'obscurité qui rappelle un souvenir de deuil.

Il se crut fort désormais contre les surprises de l'émotion et murmura délibérément:

— Allons, tout va bien.

Cependant il voulut poursuivre l'épreuve et se rendit à la chambre qu'il habitait étant garçon, à cette même chambre où il avait entendu résonner

pour la première fois les paroles funèbres comme un lointain écho de la mort.

Il y pénétra le plus tranquillement du monde, s'appuya sur la cheminée, se croisa les bras sur la poitrine et prêta sans affectation une oreille attentive aux rumeurs qui arrivaient jusqu'à lui.

Aucune de ces rumeurs n'était de nature à l'impressionner, il n'entendit rien qui ne fût ordinaire et qui ne pût s'expliquer sans difficulté.

— Décidément, reprit-il, j'avais le cerveau malade et je percevais des bruits absurdes, impossibles. Mais, Dieu merci, ma tête est calme désormais et je ne serai plus assiéé; j'en suis sûr, par les fantasmagories de l'imagination.

A ces mots, il sortit et rejoignit Camille qui l'attendait pour se mettre à table.

XXVI.

Le repas fut gai.

Heureuse de son retour en Bretagne, la jeune femme était toute souriante. Buvant sec et sonnant, Bamalec se montrait éruviant et joyeux. Quant à Maxime, il se sentait l'âme si libre et si dégagée de toute obsession, qu'il laissait éclater comme un feu d'artifice sa verve et son esprit.

Nous apprenons par la même voie que la corvette à vapeur le *Milan*, partie de la Havane avec une somme de cinq millions pour le corps expéditionnaire français, est arrivée à la Vera-Cruz. (La France.)

Nouvelles Diverses.

On écrit du camp de Châlons, le 2 septembre, au *Constitutionnel* :

Le maréchal commandant supérieur ainsi que la plupart des officiers généraux et des états-majors qui leur étaient attachés viennent de quitter le camp de Châlons qui a été levé par ordre de S. M. l'Empereur, hier 1^{er} septembre, jour où quelques-uns des corps qui le composaient ont commencé à se mettre en route. Les régiments voyageant par étapes pour regagner les garnisons qui leur sont respectivement assignées, leurs départs seront successifs afin d'éviter l'encombrement des routes.

Avant de se séparer des troupes, le maréchal Baragney-d'Hiilliers leur a adressé l'ordre du jour suivant :

« Soldats, en arrivant au camp, je vous ai demandé zèle et discipline; vous m'avez montré l'un et l'autre. J'ai, de mon côté, la conscience d'avoir allié à la stricte observation de nos règlements les soins qui devaient vous en rendre l'exécution plus douce et plus facile.

Je remercie tous les officiers de leur bon et loyal concours.

Dans quelque position que nous nous trouvions, conservons à l'Empereur la fidélité, le dévouement dont nous sommes animés et qu'il est en droit d'attendre de nous, en échange de son affection pour l'armée, de son amour pour la France.

Conformément aux ordres de Sa Majesté, le camp est levé à dater du 1^{er} septembre.

Soldats! séparons-nous au cri de : *Vive l'Empereur!*

— Voici la teneur du décret relatif à l'enseignement :

Sur la proposition du ministre de l'instruction publique;

Vu les décrets des 9 mars et 10 avril 1852, Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1^{er}. L'enseignement commun aux classes de 6^e, de 5^e et de 4^e des lycées impériaux comprendra désormais la classe de 5^e.

Les deux sections d'enseignement littéraire et d'enseignement scientifique instituées par l'article 3 du décret du 10 avril précité commenceront à partir de la classe de seconde.

Art. 2. Notre ministre de l'instruction publique est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de Saint-Cloud, le 2 septembre 1863. NAPOLEON.

Chronique Locale.

Le premier jour de courses a été favorisé par un très-beau temps, les tribunes étaient parfaitement garnies de riches et brillantes toilettes, les équipages étaient nombreux et tout le pourtour de la lice garni comme toujours d'une foule de curieux.

Dans la tribune d'honneur on remarquait M. le comte de Goyon, général de division, sénateur, qui semblait heureux de se retrouver au milieu de cette Ecole qu'il a commandée pendant plusieurs années. A côté de lui, M. l'amiral Mathieu, M. Méry de Contades et les notabilités de la ville et de l'Ecole.

Les courses ont commencé à une heure; voici l'ordre et les résultats de chacune d'elles :

1^{er} *prix de Circonscription* : 800 fr., donnés par la Société des Courses, pour chevaux entiers et juments, de 3 ans et au-dessus, appartenant à l'arrondissement de l'Ouest (Conditions de l'arrêté du 8 novembre 1850). Distance : 2,000 mètres en une épreuve.

Pour cette course, la première, trois chevaux étaient engagés : *Perlesine*, à M. de Baracé; *Flamme-de-Punch*, de la même écurie, et *Junon*, au capitaine Boulligny; les deux derniers s'étant retirés, *Perlesine* a dû courir seule, et gagner le prix affecté à cette course qui, par cela même, n'a pas présenté le moindre intérêt. Trouvera-t-on moyen pour l'avenir de parer à un pareil inconvénient?

2^o *Un objet d'art*, donné par S. Exc. le ministre de la guerre, pour MM. les lieutenants et sous-lieutenants, montés sur leurs chevaux d'armes. — 1,500 mètres, 8 obstacles.

Cette course, conduite avec un ensemble remarquable, comptait onze cavaliers. M. de Brye, montant *Dangerousse*, est arrivé premier, et M. de la Redorté, deuxième, montant *Bernard*.

3^o *Un objet d'art*, donné par S. Exc. le ministre de la guerre, pour MM. les lieutenants et sous-lieutenants, sur des chevaux de carrière.

Cette course, aussi bien conduite que la précédente, et qui n'a pas offert moins d'intérêt, comptait vingt cavaliers. M. de Bourgogne est arrivé premier, montant *Athos*; M. de Roquefeuil, le suivant à deux longueurs de distance, est arrivé second, montant *Dandy*; M. de Benoit, troisième, avec *Caribert*, et M. de Cleric quatrième, avec *Newcastle*.

4^o *Un objet d'art* donné par la ville de Saumur, pour MM. les Sous-Maitres de manège, montant des chevaux de carrière.

Cette course a été menée très-vite pendant tout le parcours; les trois chevaux se sont très-peu distancés. *Déesse* a gagné le prix, montée par M. Serre; *Coco* est arrivé second;

Légère, montée par M. Perrussel, est arrivée aux tribunes la première, avec une avance de 15 à 20 mètres; mais elle s'était dérobée à l'un des obstacles et elle a été mise hors concours.

5^o *Steeple-chase militaire*. — *Un objet d'art* de 1,200 fr., donné par l'Administration des haras. — Course militaire, pour MM. les Officiers en garnison à Saumur, Angers, Tours, Vendôme, Poitiers. — Distance : 1,500 mètres avec huit obstacles à franchir. — Poids à volonté.

Ce steeple-chase militaire, dans lequel 10 chevaux sont entrés en lice, a été couru avec le même entrain, la même habileté que les précédentes courses. Malheureusement il a été signalé par deux fâcheux accidents : MM. Haut et de Saint-Jammes ont culbuté et se sont l'un et l'autre cassé la clavicule.

M. Javey, sous-lieutenant sous-écuyer, est arrivé premier, montant *Coureuse*, et après lui M. de Vergennes, montant *Besme*.

6^o *Steeple-chase (gentlemen-riders)*. — 2,000 fr., donnés par la Société des courses et MM. les Officiers de l'Ecole impériale de cavalerie, pour chevaux entiers, hongres et juments, de 4 ans et au-dessus, de toute espèce et de tout pays. — Entrée : 100 fr., moitié forfait. — La moitié des entrées au second. — Poids : 75 kilogrammes. — Distance : 4,500 mètres environ; 20 obstacles à franchir.

Six chevaux étaient engagés. *Tam-Tam*, *Jambe d'Argent*, *Topsy*, *Queen of the vale*, de l'écurie du marquis de Langle, *Yare*, à M. le vicomte A. Talon, et *Pacha*, à M. de Lignières. *Topsy* et *Jambe d'Argent* ont été retirés.

Yare, montée par M. Talon, a tenu la tête pendant la moitié de la course; au 9^e obstacle, elle a fait quelque difficulté et a été dépassée par *Tam-Tam*. *Pacha* a fait une chute au 5^e obstacle; M. de Lignières s'est remis en selle et a promptement rejoint *Yare* et *Tam-Tam*.

Cette course présentait un intérêt des plus vifs, les trois chevaux formaient un peloton serré. Mais, à la rivière, *Pacha* a refusé de passer; malgré tous ses efforts, M. de Lignières n'a pu obtenir qu'il franchisse cette douve; il s'est retiré. *Tam-Tam* est arrivé premier, monté par M. Lewington, et *Yare*, second.

Hier soir, à deux heures, l'Ecole était envahie, et la foule se pressait autour de la vaste carrière du carrousel.

Le temps ne nous permet pas d'entrer dans le détail de tous ces quadrilles, valse, changements de main si bien exécutés par ces gracieux chevaux de carrière, sous l'habile direction des officiers de l'Ecole. Nous ne parlerons ni du jeu des bagues ni du jeu des têtes. Ces deux exercices ont cependant vivement intéressé les milliers de spectateurs qui entouraient cette enceinte.

Tous ces étrangers passaient de surprise en surprise. Après le carrousel des officiers, les

détonations ont annoncé le carrousel de la troupe : toute cette mêlée d'armes, de costumes de tous corps présentait un aspect séduisant et qu'on ne peut voir qu'à Saumur. Les assistants ont été vivement impressionnés par ces deux magnifiques fantasias exécutées par de véritables enfants du désert et des montagnes de la Kabylie, et par des charges à fond de train, qui représentent si bien l'engagement d'une action sur un champ de bataille.

Nous avons appris samedi que M. Le Coniac, directeur des postes de notre ville, venait d'être appelé à la direction des postes de Boulogne-sur-Mer.

Qu'il nous soit permis d'adresser à M. Le Coniac un juste tribut d'éloges.

Le caractère doux et bienveillant de ce fonctionnaire lui a acquis, dès son arrivée dans notre ville, les sympathies de toute notre population. Toujours, en effet, on le trouvait disposé à rendre service à chacun avec une complaisance qui n'excluait nullement la fermeté quand elle était nécessaire.

M. Le Coniac n'a donc laissé que d'heureuses traces de son séjour à Saumur, et il emporte les regrets de tous ceux qui l'ont connu et approché.

S. Exc. le ministre de la marine et des colonies vient de désigner notre compatriote, M. le lieutenant de vaisseau Levesque-Desvarennes, l'un de ses officiers d'ordonnance, pour commander le yacht impérial la *Souris*, pendant le séjour de LL. MM. II. à Biarritz. La *Souris* est partie pour se rendre à destination.

Dernières Nouvelles.

L'*Invalide russe*, dans un article de fond, constate que l'insurrection polonaise, qui paraissait faiblir pendant les mois de juin et juillet, a éprouvé une nouvelle recrudescence dans le courant d'août et continue sur une vaste échelle. L'organe russe voit dans ce fait un résultat de l'attitude récente de la presse étrangère, devenue moins favorable aux révolutionnaires et des dernières démarches de la diplomatie. — Havas.

New-York, 29 août, par l'*Hibernia*. — Le rapport officiel du général Gilmore, confirme la destruction du fort Sumter après un bombardement de sept jours. Ce fort n'est plus qu'un monceau de ruines et ne peut plus être d'aucune utilité pour la défense de Charleston.

Les rapports non officiels disent que le fort Sumter est détruit; mais qu'il ne s'est pas rendu.

La flotte fédérale se prépare à entrer dans le port. Le bruit court que Butler sera investi du

Lorsqu'on quitta la table, huit heures sonnaient.

La soirée était douce et charmante : la lune répandait de limpides clartés, la brise voltigeait tiède et parfumée dans l'air, le feuillage soupirait mollement, et toute la nature, à cette heure sereine et délicieuse, semblait murmurer ces mots : « Aimez et révez l'je protégé encore la rêverie et l'amour ! »

Séduits par les grâces enchanteresses de cette nuit d'automne, Maxime et Camille oublièrent les lassitudes du voyage et se résolurent à faire une promenade dans le parc.

Bamalec les suivit, quoiqu'il fût médiocrement sensible aux poétiques impressions du soir. Mais outre qu'il témoignait toujours de grands égards à la richesse, il éprouvait un réel plaisir à contempler le bonheur des jeunes époux.

La promenade se fit d'abord sans qu'on interrompît l'entretien commencé.

Camille demandait si rien de nouveau n'était survenu dans le pays.

— Oh! si fait! répondit Bamalec, il s'est passé, au contraire, d'étranges choses pendant votre absence.

— Bon! dit Maxime en souriant, est-ce que le diable a fait des siennes dans la contrée?

— Mieux que ça ou pis que ça! répondit Bamalec.

— Bah!

— Sans doute, car il y a certainement des hommes qui ne valent pas le diable.

— Mon père a raison : les deux coquins que nous avons vus aux Ravines, par exemple, peuvent bien être rangés dans cette catégorie.

— Justement, il s'agit d'eux, dit Bamalec.

— Qu'ont-ils donc encore fait, les bandits?

— Racontez-nous ça, dit Maxime, devenu sérieux, ça doit être étrange, en effet.

— D'abord, ils sont parvenus à s'évader de la prison de Morlaix, où ils avaient été transférés.

— Je m'y attendais.

— Et moi aussi, ajouta Camille.

— Après s'être cachés pendant quelques jours dans la campagne et s'être soustraits ainsi à toutes les recherches, ils se sont dirigés un soir vers Roscoff, probablement dans l'intention de s'y embarquer. Comme ils étaient à peu de distance de la ville, ils aperçurent dans un chemin de traverse un homme qui sortait d'une ferme et gagnait la grande route. Ils le reconnurent et le suivirent. Cet homme était Martin Scaër.

— Le fait est, dit Maxime, qu'il a dû passer un

terrible quart d'heure, s'il est tombé sous la main de ces misérables.

— Il ne leur a pas échappé, poursuivit Bamalec. Bientôt ils s'élançaient sur lui, le bâillonnaient avec un mouchoir et l'entraînèrent au fond d'un taillis. Là, ils fouillaient ses poches, où ils ne trouvaient que des clefs. Mais ces clefs avaient une forme bizarre qui révélait leur destination. C'étaient évidemment les clefs d'un coffre-fort. Ils s'en emparaient. Après quoi ils attachaient le patient à un arbre et reprenaient leur course vers Roscoff.

— Grâce à Dieu, ils ne l'ont pas tué! murmura Camille.

— Mais ils l'ont probablement volé? dit Maxime.

— Oui, à Roscoff, ils se sont fait indiquer sa demeure, ont assassiné son domestique et ont pris cent mille francs dans la caisse. C'est ce qu'il a pu constater lui-même le lendemain; car le lendemain seulement un garde-chasse l'a aperçu et l'a détaché de l'arbre où il était solidement lié.

— Un tel vol fait à son préjudice a dû le rendre malade? demanda Maxime d'un ton où perçait l'ironie.

— Si gravement qu'il en est mort! répondit Bamalec.

A cette brusque nouvelle, Maxime et Camille demeurèrent stupéfaits.

— Est-ce que cela vous étonne? reprit le narrateur. Moi, je trouve cela tout naturel. Je me rappelle même avoir prédit à Martin Scaër qu'il mourrait de la sorte.

— Vous plaisantiez, mon père.

— Sans doute; mais c'est souvent ainsi qu'on dit le plus de vérités!

— Sait-on, demanda Maxime, ce que sont devenus les deux scélérats?

— On l'ignore absolument, mais on présume qu'ils se seront embarqués sur quelque bateau de pêche qui les aura conduits à Jersey, à Guernsey, ou même en Angleterre.

— Ainsi dit Camille, ils ont échappé à l'action de la justice humaine, et, comme les voilà riches de cinquante mille francs, ils sont capables, s'ils s'en contentent, de vivre désormais, à l'étranger, paisibles et heureux. C'est triste à penser.

— Oui, mais c'est à peu près impossible.

— Pourquoi cela, mon père?

— Parce que de tels brigands roulent sur une pente qui, tôt ou tard, aboutit fatalement à la potence ou à l'échafaud. (La suite au prochain n.°.)

commandement de la Caroline du Sud, après la prise de Charleston.

Les confédérés évacueront probablement Chattanooga et l'est du Tennessee.

La conscription est terminée à New-York; elle commencera lundi à Brooklyn — Havas.

On connaît depuis longtemps l'efficacité du Café de GLANDS DOUX contre les maux de tête et d'estomac. On sait qu'il fortifie les enfants et qu'il donne de l'embonpoint aux personnes faibles et nerveuses. L'expérience a démontré que sans ôter le parfum du Café des Iles, il en détruit les propriétés irritantes. Toutefois, ces avantages ne peuvent s'obtenir qu'en employant une bonne préparation. Nous donnons la préférence au Café de l'entrepôt central de France, qui est en paquets jaunes et dont les deux bouts verts portent

d'un côté la marque de fabrique de l'entrepôt et de l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 5 septembre 1863.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Evénements de Pologne. — Tremblement de terre de Manille. — Lettres savoyennes (suite et fin). — La Clé des champs. — Les régates de Saumur. — Inauguration du champ de courses à Toulon. — Fêtes de Cherbourg. — La baronne d'Aigremont, nouvelle (suite). — Chronique musicale. — Etablissements français dans l'Inde (suite et fin). La dame au pastel, romance. — Courrier d'Allemagne. — Gazette du palais. — Le Puebla, yacht de S. M. l'Impératrice.

Gravures : Bal donné par l'armée française aux dames de Mexico. — Evénements de Po-

logne (4 gravures). — Tremblement de terre de Manille (4 gravures). — Les régates de Saumur. — Inauguration du champ de courses à Toulon. — Fêtes de Cherbourg. — Etablissements français dans l'Inde (4 gravures) — La dame au pastel, paroles et musique de M. Gustave Nadaud. — M. Adolphe Sax, facteur d'instruments. — Le Puebla, yacht de S. M. l'Impératrice. — Rébus.

Marché de Saumur du 5 septembre.

Froment (l'hectol.)	17 27	Huile de lin.	57 30
2 ^e qualité.	16 60	Paille hors barrière	24 76
Seigle.	10 25	Foin.	70 50
Orge.	11 —	— id.	70 50
Avoine (entrée).	8 15	— Luzerne (les 750 k)	70 20
Fèves.	12 50	Graine de trèfle.	54 —
Pois blancs.	26 —	— de luzerne.	70 —
— rouges.	24 —	— de colza.	36 50
Cire jaune (50 kil).	160 —	— de lin.	29 —
Huile de noix ord.	65 —	Amandes en coques	— —
— de chenevis.	50 50	(l'hectolitre).	— —
		— cassées (50 k).	— —

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur 1862.	1 ^{re} qualité	120 à 140
Ordin., env. de Saumur, 1862	1 ^{re} id.	75 à 80
Id.	2 ^e id.	70 à 75
Saint-Léger et environs 1862,	1 ^{re} id.	65 à 70
Id.	2 ^e id.	55 à 60
Le Puy-N. D. et environs 1862.	1 ^{re} id.	65 à 70
Id.	2 ^e id.	55 à 60
La Vienne, 1862.		50 à 60

ROUGES (3).

Souzay et environs 1862.		90 à 100
Champigny, 1862.	1 ^{re} qualité	180 à 200
Id.	2 ^e id.	120 à 140
Varrains, 1862.		80 à 100
Bourgueil, 1862.	1 ^{re} qualité	100 à 110
Id.	2 ^e id.	90 à 100
Restigny 1862.		85 à 90
Chinon, 862.	1 ^{re} id.	90 à 95
Id.	2 ^e id.	80 à 85

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

Suivant jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Saumur, le vingt-neuf août courant, enregistré;

Il appert :

Que la dame Adèle Marchand, épouse du sieur Ernest-Frédéric Pauly, brigadier maréchal à l'Ecole de cavalerie de Saumur, demeurant à Saumur,

A été déclarée séparée de biens d'avec son mari.

Dressé par l'avoué soussigné, à Saumur, le trente-un août mil huit cent soixante-trois.

(524) CHEDEAU.

Etudes de M^e BODIN, avoué à Saumur, et de M^e DUFOUR, notaire à Gennes.

A VENDRE PAR LICITATION

Le dimanche 4 octobre 1863, à midi, dans la maison dépendant de la closerie de la Beaumerie, commune de Gennes.

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés, dépendant des communauté et successions des époux Barrault-Martin.

Sur la poursuite de D^{me} Jeanne Bigot, fille majeure, domestique chez le sieur Alleaume, fermier, demeurant à Champnoir, commune de St-Macaire-du-Bois.

Pour laquelle est constitué M^e Bodin, avoué, demeurant à Saumur, rue d'Orléans, 66;

Contre le sieur Augustin Hubault, fermier, demeurant à la Hardouinière, commune de Chenelutte-les-Tuffeaux, pris comme tuteur naturel et légal de Augustin et Marie Augustine Hubault, ses enfants mineurs, issus de son mariage avec Rose Barrault, sa femme décédée.

Ayant pour avoué constitué M^e Labiche, demeurant à Saumur, rue de la Petite-Douve;

En présence de Louis Cordier, cultivateur, demeurant à Milly, commune de Gennes, subrogé-tuteur desdits mineurs, ou lui dûment appelé.

DÉSIGNATION DES LOTS.

Commune de Gennes.

1^{er} lot. 1^{er} Un logement, comprenant une maison bâtie en pierres, comprise au plan cadastral sous les trois n^{os} 478 de la section F, et une portion de grange, portée au numéro 479, pour une contenance de 20 centiares;

2^e Deux ares 50 centiares de terre, sur les caves de la Beaumerie, n^o 473, section F;

3^e Quatre ares 50 centiares de terre, n^o 466, section F; mise à prix 1,200 fr.

2^e lot. Un are 70 centiares, sur les caves de la Beaumerie, n^o 470, section F; mise à prix. 50 fr.

3^e lot. Quatre ares 50 centiares de terre environ, près le logement de la Beaumerie, faisant partie du n^o 466, section F; mise à prix. 200 fr.

4^e lot. Quatre ares 50 centiares de terre, au même lieu de la Beaumerie (n^o 470), section F, n^o 468, section F; mise à prix. 200 fr.

5^e lot. Quatorze ares 50 centiares de terre, à la Beaumerie, formant le reste du n^o 466 de la section F, mise à prix. 600 fr.

6^e lot. Huit ares 70 centiares de terre, au devant de la Beaumerie, nommés les Ouches, affés de poiriers, n^o 454, section F; mise à prix. 400 fr.

7^e lot. Trois ares 80 centiares de terre, au même lieu, n^o 449, section F; mise à prix. 200 fr.

8^e lot. Dix ares 20 centiares de terre et vigne, au même lieu, nommés les Trois Sillons, n^o 455, même section; mise à prix. 350 fr.

9^e lot. Neuf ares 90 centiares de terre, dans les hauts de la Touche, ou les Ouches, n^o 539, même section; mise à prix. 500 fr.

10^e lot. Quatorze ares 30 centiares de bois et pâtures, à la Clef-des-Baunais, n^o 457 et 460, même section; mise à prix. 400 fr.

11^e lot. Dix ares 25 centiares de bois-taillis, nommés les Chauffeaux, n^o 513 de la section F; mise à prix. 400 fr.

12^e lot. Dix ares 20 centiares de terre, nommés les Caltières, n^o 492, section F; mise à prix. 400 fr.

13^e lot. Six ares de terre, affés d'arbres fruitiers, à la Beaumerie, n^o 480, même section; mise à prix. 300 fr.

14^e lot. Six ares 40 centiares de terre, nommés les Grollières, ou la Vignairie, n^o 2585, section G, mise à prix. 200 fr.

15^e lot. Dix ares 80 centiares de terre, au même lieu, n^o 2594, section G; mise à prix. 350 fr.

16^e lot. Six ares 40 centiares de terre, à la Butte-du-Moulin-à-Vent, n^o 2863, sect. G; mise à prix. 200 f.

17^e lot. Sept ares 70 centiares de terre, au même lieu, n^o 2870, même section; mise à prix. 250 fr.

18^e lot. Neuf ares 10 centiares de vigne blanche, au Clos Chollet, n^o 655 de la sect. F; mise à prix. 300 f.

19^e lot. Dix ares de bois et landes, au lieu dit le Clos Saint-Nicolas; mise à prix. 40 fr.

Commune de Saint-Georges-le-Tourel.

20^e lot. Dix ares de bois et landes, aux Coultières; mise à prix. 50 fr.

La vente a été autorisée par jugement du tribunal civil de Saumur, en date du 13 août 1863, enregistré. Le cahier des charges a été déposé en l'étude de M^e Dufour, notaire à Gennes.

M^e BODIN, avoué, et M^e DUFOUR, notaire à Gennes, chargé de la vente, donneront tous les renseignements nécessaires. (525)

Etudes de M^e LANGLOIS, avoué à Baugé, et de M^e DEHAU, notaire en la même ville.

VENTE JUDICIAIRE D'IMMEUBLES,

Situés à Baugé et au Vieil-Baugé, en l'étude et par le ministère dudit M^e DEHAU.

Le dimanche 20 septembre 1863, à midi.

1^{re} Belle propriété, à Baugé, composée de vaste maison neuve, pouvant faire une habitation bourgeoise ou servir d'usine ou de maison de commerce; grandes servitudes, enclos entouré de murs et bordé par la rivière du Conesnon, comprenant jardins, terres et prés; le tout en un tenant, d'une superficie de 5 hectares 56 ares 92 centiares; mise à prix 35,000 fr.

2^e Deux maisons, à Baugé, avenue de Saumur 10,500 »

3^e Un jardin, à Baugé. 1,000 »

4^e Maison et terres, à Rancan, au Vieil-Baugé, de 2 hectares 49 ares 61 centiares. 7,000 »

5^e Bonne vigne, au Vieil-Baugé, de 76 ares 50 centiares. 1,800 »

6^e Terre et taillis de la Pâtur-Chopin, près Baugé, 1 hectares 24 ares 4,100 »

Total des mises à prix 56,400 »

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e DEHAU, notaire à Baugé. (526)

Etude de M^e DILLAY, notaire à Argenton-le-Château (Deux-Sèvres).

A VENDRE A L'AMIABLE.

1^{re} La belle FORÊT D'ÉTUSSON, en bois-taillis, aménagée en dix-huit coupes, contenant, y compris les réserves, 520 hectares 71 ares 44 centiares.

2^e MÉTAIRIES, TERRES ET ÉTANGS en dépendant, contenant ensemble 147 hectares 83 ares 46 centiares.

Total des conteneances: 467 hectares 83 ares 90 centiares.

Le tout, dans un seul tenant, compose une propriété offrant tous les agréments de la chasse, et qui sera sous peu de temps entourée de grandes routes.

S'adresser, pour avoir des renseignements et pour traiter, audit M^e DILLAY, notaire. (498)

A VENDRE

PETIT PRESSEUR PORTATIF, pouvant faire cinq barriques de vin ou de cidre.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Entrée en jouissance de suite,

UNE MAISON

Située à Saumur, Grande-Rue, n^o 7,

Composée de deux corps de bâtiments, consistant en salon, salle à manger, cuisine, onze chambres et cabinets, greniers, cours, caves en roc et voûtées, parterre, remise et écurie, joignant d'un côté M. Lardé et d'autre côté M^{me} Hugonet.

A LOUER

1^{re} UNE MAISON, occupée par M. Huard, située près la Croix-Verte, comprenant salon, salle à manger, cuisine, chambres à coucher, grenier, servitudes, cour, jardin et charmille;

2^e UN TERRAIN, en face cette maison, joignant la Levée-Neuve, de la contenance de 22 ares, précédemment occupé par M. Passedoit. S'adresser, pour le tout, à M. MORILLON, Grande Rue, n^o 7.

MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT.

Située au bas du Petit-Puy, route de Dampierre, avec un joli jardin. S'adresser à M. Javaud, libraire, à Saumur. (119)

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 5 SEPTEMBRE.			BOURSE DU 7 SEPTEMBRE.		
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	
3 pour cent 1862.	69	»	» 40	69 52	»	» 25
4 1/2 pour cent 1852.	97 85	»	» 05	95	»	» 60
Obligations du Trésor.	450	»	»	450	»	»
Banque de France.	3385	»	»	3400	»	» 15
Crédit Foncier (estamp.).	1380	»	» 10	1410	»	» 30
Crédit Foncier, nouveau.	1325	»	» 15	1370	»	» 45
Crédit Agricole	705	»	»	720	»	» 15
Crédit Mobilier	1215	»	» 15	1245	»	» 30
Comptoir d'esc. de Paris.	755	»	»	755	»	»
Orléans estampillé.	1042 50	»	» 2 50	1045	»	» 2 50
Orléans, nouveau.	830	»	» 5	830	»	»
Nord (actions anciennes).	1000	»	» 1 25	1002 50	»	» 2 50
Est.	517 50	»	» 1 25	515	»	» 2 50
Paris-Lyon-Méditerranée.	1045	»	» 1 25	1050	»	» 5
Midi.	746 25	»	» 1 25	760	»	» 13 75
Ouest.	541 25	»	» 3 75	540	»	» 1 25
Genève.	495	»	»	496 25	»	» 1 25
Dauphiné.	480	»	»	480	»	»
Ardennes.	485	»	»	485	»	»
Algériennes.	»	»	»	»	»	»
C ^e Parisienne du Gaz.	1755	»	» 5	1777 50	»	» 2 50
Canal de Suez.	515	»	» 2 50	517 50	»	» 2 50
Transatlantiques.	555	»	» 10	552 50	»	» 2 50
Autrichiens.	430	»	» 5	430	»	»
Sud-Autrich.-Lombards.	570	»	» 2 50	572 50	»	» 2 50
Victor-Emmanuel.	425	»	» 1 25	430	»	» 5
Russes.	421 25	»	» 1 25	423 75	»	» 2 50
Romains.	435	»	» 5	440	»	» 5
Crédit Mobilier Espagnol.	740	»	» 5	757 50	»	» 17 50
Saragosse.	680	»	» 5	675	»	» 5
Portugais.	520	»	» 7 50	522 50	»	» 2 50

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	306 25	»	»	306 25	»	»
Orléans.	302 50	»	»	302 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	300	»	»	300	»	»
Ouest.	296 25	»	»	296 25	»	»
Midi.	296 25	»	»	296 25	»	»
Est.	296 25	»	»	296	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.